

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du vingt juillet deux mil vingt

L'an deux mil vingt, le vingt juillet, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents :

Claude SERVAIS – Christiane dite Marinette LIEVIN – Jacques CARPENTIER – Ingrid CARRÉ – David POUX – Léna VILLENEUVE – Guillaume VIVIEN - Claire BOUDIN – Pauline STRASSER - Amandine BERON WALPOËL – Frédéric BUQUAND – Jérôme DÉHU - Kathy ORTEGA

Absents excusés : Hervé LEFRANC a donné procuration à Claude SERVAIS
David NAUDIN a donné procuration à Jacques CARPENTIER

Secrétaire de séance : Christiane dite Marinette LIEVIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 29 juin 2020.

Travaux de clôture de la salle des fêtes : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise et choix de l'entreprise

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été évoqué de clôturer entièrement le parking de la salle des fêtes. Il indique qu'il a reçu les entreprises avec M. Jacques CARPENTIER pour faire établir des devis pour la création de 240 mètres de clôtures et de trois portails.

Trois entreprises ont été consultées et ont fourni des devis :

- TMP pour un montant de 23 203,00€ HT
- GRILLAGES DE PIERREFONDS pour un montant de 18 070,00€ HT
- CPC pour un montant de 13 803,00€ HT

M. le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au taux de 32%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir par 14 voix pour l'entreprise CPC et une voix contre (Claire BOUDIN).
- A l'unanimité, de demander une subvention au taux de 32% auprès du Conseil Départemental de l'Oise

Décision modificative n°1 :

A la demande des services de la Trésorerie, M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de faire une décision modificative au budget primitif 2020. Il s'agit de la subvention accordée à TRASSO.

En Section de fonctionnement, il est proposé de transférer la somme de 3000 € de l'article 6574 (subventions aux associations) à l'article 6748 (autres subventions exceptionnelles).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative ci-dessus

Indemnité représentative de logement des instituteurs

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité, par la préfecture, à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour l'année 2020 sur l'indemnité représentative de logement des instituteurs. Le taux prévisionnel est estimé à + 0,9 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la revalorisation de l'indemnité de logement des instituteurs, soit une revalorisation de + 0,9 %.

Questions diverses

M. BUQUAND demande des explications sur la prime « COVID » versée aux salariés avec le salaire du mois de juillet. En effet, certains salariés du service technique n'ont pas eu droit à cette prime alors même qu'ils ont travaillé pendant le confinement.

M. le Maire répond que ces salariés n'ont pas travaillé du tout pendant de nombreuses semaines. Leurs salaires ont été payés intégralement et ses salariés ont effectivement repris le travail sur demande de l'employeur quelques jours avant la reprise générale.

Pour autant, ces personnes n'étaient pas présentes au plus fort de la pandémie et seules les personnes présentes depuis le début ont eu droit à cette prime qui relève de la seule autorité de l'employeur.

M. BUQUAND demande qu'une inscription soit indiquée « sauf desserte locale » sous les panneaux interdisant la circulation des véhicules de plus de 10 T. M. le Maire le remercie et indique que cela sera fait dès que possible.

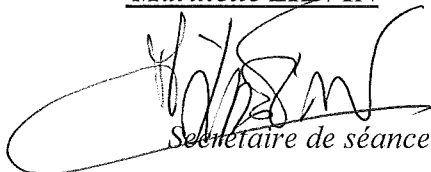
M. BUQUAND demande à M. le Maire la possibilité de revoir certains articles du règlement du cimetière qui a été validé, à l'unanimité, en février 2019. M. le Maire n'est pas opposé à en faire une relecture dans les prochains mois.

Mme STRASSER demande à M. le Maire de remettre un portillon au château de Fanette sur l'espace René DUMONT. En effet, il n'est pas rare de voir des chiens y entrer et y faire leurs besoins. De plus, les enfants peuvent échapper à la garde des parents ou des personnes en charge de les surveiller.

M. le Maire précise que, par deux fois, le portillon qui fermait l'accès a été dégradé par des personnes bien intentionnées. Il va demander aux services techniques de remettre, de nouveau, en état ce portillon sans créer un danger supplémentaire pour les petits.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h20. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Marinette LIEVIN



Secrétaire de séance



Claude SERVAIS



Maire

Considérant la situation actuelle, la Municipalité rappelle que des masques gratuits sont à votre disposition à la Mairie ainsi que ceux qui ont été confectionnés par l'association Créat'oise.